

Règlement du Jeu Concours :

Gagnez votre garde-robe BrandAlley – 17 mai 2010 au 16 octobre 2010

ARTICLE 1 : OBJET

La société R, société par actions simplifiées au capital de 1 061 465 euros, dont le siège social est au 11, rue Dieu - 75010 Paris immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro PARIS B 502 207 079 organise du 17 mai au 16 octobre 2010, sur le site Internet <http://nodes.one-ddn.com/microsite-4047-16> un jeu promotionnel gratuit intitulé " Gagnez votre garde-robe BrandAlley " (ci-après " le Jeu ") et sans obligation d'achat.

En collaboration avec
La société Brandalley France
Société Anonyme au capital de 480 910,55 euros
19 rue de Provence
75009 Paris
RCS de Paris B 482 510 906
N°TVA intracommunautaire FR81482510906
E-mail : serviceclient@brandalley.com

ARTICLE 2 : PARTICIPANTS

Ce jeu est ouvert à toute personne physique âgée de 18 (dix huit) ans minimum. La participation au jeu est uniquement accessible aux personnes physiques majeures résidant en France métropolitaine, disposant déjà du matériel et d'une liaison permettant un accès à Internet.

Sont exclus du Jeu :

§ Les associés, mandataires sociaux et employés de la société R et les membres de leur famille proche (conjoint, parents, frères et sœurs, enfants)

§ Les associés, mandataires sociaux et employés des sociétés ayant conçu les sites, et des sociétés hébergeant le site.

Chaque participant n'est autorisé à créer qu'un seul compte-joueur. La participation multiple d'un même participant (même adresse e-mail) à un même tirage à travers plusieurs comptes-joueur pourra entraîner sans préavis la disqualification du participant au tirage et aux tirages suivants. Aucune réclamation ne sera acceptée.

Responsabilité du joueur : exactitude de l'adresse e-mail.

ARTICLE 3 : MODALITES DE JEU

Pour participer les candidats devront se connecter sur le site:
remplir un formulaire de participation en ligne en y indiquant leur civilité, leur nom, leur prénom, leur e-mail, leur date de naissance et leur code postal.

Ensuite, ils procéderont à la manœuvre indiquée sur le site pour valider leur participation.

Les inscriptions pour le tirage au sort seront closes à 23h59 le 16 octobre 2010, heure de Paris. Toute tentative d'inscription à partir de 00h00 ne sera pas validée (le système

informatique de la société R faisant foi).

Le tirage au sort sera effectué le 23 octobre 2010 au plus tard, parmi tous les participants ayant respecté les conditions d'inscription ci-dessus.

ARTICLE 4 : DOTATION ET ENVOI DES LOTS

Le Jeu est doté de plusieurs prix :

- 1er : Une garde-robe d'une valeur de 4000€ TTC offert par BrandAlley

Le gagnant sera tiré au sort parmi les inscrits au Jeu selon un processus faisant appel au hasard.

- 500 000 1^{er} inscrits recevront chacun un bon d'achat d'une valeur unitaire de 10€ TTC offert par BrandAlley valables sur une première commande de 30€ TTC minimum sur le site <http://www.brandalley.com> .

Les gagnants recevront un courrier électronique sous huit (8) jours, les informant de son gain. Le courrier électronique les informera également de la démarche à suivre pour réclamer leur lot.

Les gagnants recevront leur lot dans un délai maximum de 30 jours après la date du tirage au sort. Les frais d'envoi seront aux frais de la société R.

Au cas où le lot ne serait pas revendiqué dans un délai de dix (10) jours, aucune réclamation ne sera acceptée. Le lot sera remis à un suppléant tiré au sort.

Les Lots offerts ne peuvent donner lieu, de la part des gagnants, à aucune contestation d'aucune sorte ni à la remise de leur contre valeur sous quelques formes que ce soit, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

En cas de force majeure, ou si les circonstances l'exigeaient, La Société R se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de valeur équivalente.

ARTICLE 5 : GRATUITE DE LA PARTICIPATION

Le Jeu étant gratuit et sans obligation d'achat de biens ou de services, la société R remboursera les frais de connexion internet correspondant à l'accès et à la participation au Jeu, correspondant au temps de connexion sur le site, à toute personne en faisant la demande écrite à l'adresse :

R
790 avenue du Docteur Maurice DONAT
Le Marco Polo, Bat B2
06250 Mougins

Avant le 23 octobre 2010 (le cachet de la poste faisant foi), en joignant :

§ Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)

§ Une photocopie d'un justificatif d'identité (carte d'identité ou passeport)

Les remboursements des frais de connexion s'élèveront 0,22 Euros, sur la base d'une communication locale en heure pleine d'une durée de 3 minutes (durée moyenne de

connexion au site pour participer).

Les frais d'affranchissement de la demande de remboursement des frais de connexion (tarif en vigueur de la Poste pour l'acheminement à vitesse réduite, base : 20 g) pourront être remboursés sur simple demande écrite jointe à la demande de remboursement des frais de connexion.

Les frais d'affranchissement occasionnés par l'envoi de pièces justificatives de l'identité seront également remboursés au tarif lent en vigueur sur simple demande jointe aux pièces justificatives et à raison de 0,07 Euros par photocopie, dans la limite de 2 photocopies.

Toute demande de remboursement incomplète, mal adressée ou erronée parvenue par courrier électronique ne sera pas prise en compte.

La participation au jeu étant limitée à une participation (même prénom, même nom, même e-mail), la société R ne saurait être tenue de rembourser plus d'une connexion au site par participant sur la période de déroulement du Jeu.

Le matériel informatique, de même que les forfaits de fournisseur d'accès à Internet, ne pourront être remboursés.

Le remboursement aura lieu sous 60 jours.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITE ET DROIT DE LA SOCIETE R

Conditions préalables à l'inscription

La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

Responsabilité de la société R.

i) Mauvais fonctionnement, problèmes de connexion, virus

La société R ne peut être tenue pour responsable du mauvais fonctionnement du site pour un navigateur donné.

La société R ne garantit pas que le site fonctionne sans interruption ou qu'il ne contient pas d'erreurs informatiques quelconques ni que les défauts constatés seront corrigés. De plus, la société R ne garantit pas que son site de jeu, les serveurs qui y donnent accès et/ou les sites tiers avec lesquels il a des liens ne contiennent pas de virus ou d'autres composants susceptibles de causer un dommage aux biens et aux personnes.

La société R exclue toute garantie expresse ou implicite, notamment toute garantie de valeur, de qualité, de correspondance à la description, ou d'adéquation du site à un usage particulier.

ii) Données

En aucun cas la société R ne saurait être tenue pour responsable d'une perte de données ou d'une détérioration liée à ces données.

La société R ne pourrait être tenue responsable si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenait pas pour une quelconque raison (comme par exemple un problème de connexion à Internet dû à une quelconque raison chez l'utilisateur, une

défaillance momentanée de notre serveur Internet pour une raison quelconque etc...) ou lui arrivaient illisibles ou impossibles à traiter (par exemple si le participant possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription etc...).

iii) Préjudice

La société R ne pourrait être tenue responsable d'un préjudice d'aucune nature (personnelle, physique, matérielle, financière ou autre) survenu à l'occasion de la participation d'un joueur à son jeu. La participation du joueur vaut acceptation de cette condition. Aucune réclamation ne sera acceptée.

Droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu

La société R ne pourrait être tenue responsable si, pour une raison indépendante de sa volonté (fraude informatique, virus etc...) et/ou en cas de force majeure (incendie, inondation, catastrophe naturelle, grève etc...) ce jeu venait à être écourté, modifié, reporté ou annulé.

La société R se réserve la possibilité de suspendre le jeu si elle estime qu'elle n'est plus en mesure d'assurer la sécurité des informations personnelles des joueurs inscrits.

Droit d'exclusion

La société R se réserve la possibilité d'annuler à tout moment et sans préavis la participation de tout joueur qui n'aurait pas respecté le présent règlement.

ARTICLE 7 : INFORMATIONS NOMINATIVES

Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise la société R à utiliser son nom, prénom et photo ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence dans toute manifestation publi-promotionnelle et sur son site sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

Les informations nominatives concernant les membres sont destinées à l'usage la société R, notamment à ses services commerciaux, marketing, financiers et comptables.

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les membres disposent des droits d'opposition (art. 26 de la loi), d'accès (art. 34 à 38 de la loi) et de rectification (art. 36 de la loi) des données les concernant.

Aucun frais ne sera demandé. Pour toute demande, il conviendra d'écrire à :

R

790 avenue du Docteur Maurice DONAT
Le Marco Polo, Bat B2
06250 Mougins

ARTICLE 8 : REGLEMENT

Le présent règlement est déposé via depotjeux.com auprès de la SCP CASTANIE et TALBOT, 11 Bd Saint Jean BP 624 60006 BEAUVAIS Cedex. Le règlement sera consultable pendant toute la durée du jeu à l'adresse <http://www.depotjeux.com>

Le présent règlement est également disponible en écrivant à :

R

790 avenue du Docteur Maurice DONAT

Le Marco Polo, Bat B2
06250 Mougins

Le présent Règlement sera adressé à titre gratuit à toute personne en faisant la demande.

ARTICLE 9 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve de son règlement complet.
En s'inscrivant sur le site, le joueur certifie satisfaire toutes les conditions nécessaires pour jouer au jeu et s'engage à utiliser le site en respectant les conditions du présent règlement ainsi que les lois et réglementations applicables aux jeux promotionnels.

ARTICLE 10 : DEPOT DU REGLEMENT

Il est convenu que, excepté dans le cas d'erreurs manifestes, les données contenues dans les systèmes d'information de la société R ont force probante quant aux éléments de connexion et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au Jeu.